

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 300

présenté par

M. Gosselin, M. Boucard, M. Savignat et M. Schellenberger

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.